

Date de dépôt : 8 juin 2017

Pétition

pour le maintien des prestations CPEG (Pas touche à nos futures retraites ! Pas de dégradation des prestations !)

Mesdames et
Messieurs les députés,

Considérant que :

- en 2014, lors de la fusion CEH-CIA, **les salariés-e-s de l'Etat ont déjà consenti de lourds sacrifices** avec l'augmentation du montant et du nombre d'années de cotisation, avec l'élévation de l'âge pivot à 61 ans (plan pénibilité) ou à 64 ans (plan standard) et avec une baisse de 12% des futures rentes, **assumant plus de 55% des coûts** au moment de la mise en route de la CPEG ;
- la décision de principe du comité de la CPEG de novembre 2016 consécutive à la baisse du taux technique imposée par les experts (DTA4) d'une nouvelle élévation de l'âge pivot à 62 ans (plan pénibilité), respectivement 65 ans (plan standard) **annonçant une nouvelle baisse de 5%** de nos conditions de retraite dès 2018 ;
- la mesure envisagée par le comité de la CPEG (élévation de l'âge pivot à 65 ans), à laquelle nous nous opposons, ne suffira pas à elle seule à maintenir l'équilibre financier ;
- la **contrainte imposée par le nouveau droit fédéral** sur les caisses de pensions publiques d'augmenter fortement leur capital – augmentation très coûteuse et, qui plus est, toujours soumise aux aléas de la bourse et des marchés financiers –, contrainte adoptée en 2010 par la majorité de droite des Chambres, **n'est pas de la responsabilité des assuré-e-s** ;
- la **responsabilité de chaque employeur** dans le financement du 2^e pilier, en particulier celle du canton qui n'a capitalisé la CIA qu'à hauteur de 800 millions, soit le minimum légal fédéral, alors qu'une minorité du

Grand Conseil soutenait le versement de 1,3 milliard, **reste pleinement engagée** ;

- **la CPEG est bien gérée**, puisque environ 1 milliard de francs ont pu être mis dans un fonds de réserve en trois ans pour se prémunir contre les fluctuations de valeur de sa fortune et que le taux de rendement du capital en 2016 est estimé à plus de 4%.

Les signataires de cette pétition demandent au Grand Conseil d'ouvrir des négociations avec le Cartel intersyndical pour :

- **Prendre rapidement toute mesure nécessaire afin de capitaliser la caisse en conformité avec le droit fédéral qui lui est imposé en lui transférant notamment des terrains constructibles et des immeubles pour un montant significatif. Ce transfert de titres aurait de plus pour avantage de ne pas nécessiter une augmentation d'emprunt sur le marché des capitaux, ni d'exposer davantage les avoirs de la caisse aux fluctuations des marchés financiers.**
- **Refuser la mesure de principe d'augmentation de l'âge pivot.**

N.B. 1 signature¹
Cartel intersyndical du
personnel de l'Etat et du
secteur subventionné
Case postale 1765
1227 Carouge

¹ Une pétition identique munie de 6467 signatures a été adressée au Conseil d'Etat.